

# Nous prenons soin de vous, merci de prendre soin de nous.

Aucune violence physique  
ou verbale ne peut être  
tolérée à l'encontre  
du personnel du service.



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
Conseil National de l'Ordre

---

Toute violence physique, verbale ou menace est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende.